

**Volume 13 N°2      février 2012**

## « Conseil du mois »

Laissez une copie de vos courriels sur le serveur, ainsi la prochaine fois que votre ordinateur plantera, vous aurez facilement accès à vos courriels via le <http://monsie.ca/webmail>.

### Nos services

Hébergement serveur Cpanel  
 Hébergement serveur dédié.  
 Réservation de nom de domaine.  
 Solutions de gestion de contenu sur mesure  
 Solutions Intranet  
 Filtre courriel : Barracuda

### Nos partenaires média



### Partenaires



Visitez le réseau d'information  
de l'Ontario français



## Loi SOPA et PIPA: quelles en sont les implications?

SOPA et PIPA sont respectivement deux projets de loi de la Chambre des Représentants et du Sénat des États-Unis.

SOPA est l'acronyme de «Stop Online Piracy Act», et PIPA celui de «Protect Intellectual Property Act».

En bref, ces projets de loi visent à arrêter les infractions au droit d'auteur commis sur le Web aux États-Unis, principalement par des sites web étrangers selon les législateurs américains.



Bien que partant d'un bon sentiment, ces projets de loi, selon l'avis des opposants, sont rédigés d'une manière qui violerait la libre expression tout en nuisant au fonctionnement d'Internet tel que nous le connaissons jusqu'à présent.

Bien que n'ayant pas prévu d'activité particulière en cette journée de sensibilisation, Trillys Communications suit l'affaire avec intérêt. Nous vous invitons à vous documenter pour vous faire une meilleure idée sur les implications que ces lois pourraient avoir aux États-Unis mais également à l'extérieur, et notamment au Canada.

Des informations détaillées sur ces projets de loi sont disponibles sur le site GovTrack.us, un site qui permet de suivre les activités du Congrès Américain :

SOPA: <http://www.govtrack.us/congress/bill.xpd?bill=h112-3261>

PIPA: <http://www.govtrack.us/congress/bill.xpd?bill=s112-968>

L'Electronic Frontier Foundation, une organisation à but non lucratif dédiée à défendre l'intérêt du public dans l'espace numérique, résume pourquoi ces projets de lois seraient inacceptables dans un monde qui valorise un Internet ouvert, sécurisé et gratuit: <https://www.eff.org/deeplinks/2012/01/how-pipa-and-sopa-violate-white-house-principles-supporting-free-speech>.

## Pourquoi devrais-je ajouter l'option de confidentialité à mon domaine?

Les informations sur les noms de domaine sont publiques. En exécutant une commande whois n'importe qui peut avoir accès aux informations privées du propriétaire du nom de domaine. Ce n'est généralement pas un problème pour les entreprises qui veulent que leurs informations soient rendues publiques sur le web.

Mais si vous êtes un particulier et que votre site internet est à usage personnel, bien souvent l'adresse utilisée est celle de la maison, vous ne souhaitez sûrement pas que ce type d'informations personnelles puissent être accessibles par tout le monde. Vous n'êtes pas certain de ce qui pourrait s'afficher? Consulter votre nom de domaine sur notre whois et si vous n'aimez pas ce que vous voyez, vous devriez probablement le rendre confidentiel en utilisant l'option de confidentialité.